

Disparition du rapport fondamental.

Par **klassklown**, le **21/10/2013** à **16:47**

Bonjour,

Je viens de débiter le droit des instruments de crédit et je dois avouer que j'ai un peu de mal à saisir certains trucs.

Prenons une lettre de change :

A : tireur

B : tiré

C : bénéficiaire

Au jour J la créance de A sur B et celle de C sur A existent. A règle donc C par le biais d'une lettre de change à échéance J+30. B l'accepte.

Quelques jours plus tard, la créance de A sur B disparaît (nullité du contrat de vente ayant donné naissance à cette créance par exemple).

J+30 C présente la lettre au paiement, B n'a du fait de la relation cambiaire pas le choix et doit s'exécuter même si la dette du rapport fondamental qui existait entre A & B n'existe plus, c'est bien ça ?

Quels sont les recours pour B ?